

AFFICHÉ
LE 25.11.2025.

2025/....
Parafe

DÉCISION N°70/2025

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A L'ASSOCIATION DIOCESAINE (ADM)

Le Maire d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et suivants relatifs aux compétences du maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 536 en date du 6 décembre 2024, portant actualisation de la délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat ;

Vu la demande formulée par l'Association DIOCESAINE du Pôle de Pontault-Combault sollicitant la mise à disposition d'une salle pour la célébration d'une messe ;

Vu la disponibilité d'une salle au 1^{er} étage de la Résidence pour Personne Agées (RPA) sis 6 avenue du Général de Gaulle à Ozoir-la-Ferrière ;

Vu la convention de mise à disposition à titre gratuit se terminant le 31 décembre 2025 ;

Vu le renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public communal ci-annexée ;

Considérant que la Ville d'Ozoir-la-Ferrière permet la célébration d'une messe au sein et pour le public de la RPA ;

Considérant que cette mise à disposition est destinée à un public restreint aux seuls habitants de la Résidence ;

Considérant la nécessité de fixer les modalités de mise à disposition du local ainsi que les obligations respectives des parties dans une convention ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commune signe une convention de mise à disposition d'un local avec l'Association DIOCESAINE du Pôle de Pontault-Combault domiciliée 2 rue de l'Orme au Charron 77340 Pontault-Combault représenté par Père BERNARDIN TWAGIRAMUNGI Curé responsable du pôle missionnaire de Pontault-Combault.

Article 2 : La présente convention fixe les modalités et les conditions de mise à disposition du local sis 6 avenue du général de Gaulle à Ozoir La Ferrière. Elle est conclue du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Article 3 : La présente convention sera notifiée à l'Association DIOCESAINE.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 24 novembre 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 25/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RR-077-217703503-20251124-DECISION_70